

CONTAMINANTS DANS LA NOURRITURE

Avertissement à tous les cavaliers et propriétaires de chevaux

La gestion des écuries et l'alimentation donnée aux animaux peut avoir de graves conséquences sur les prélèvements des chevaux pendant la compétition. Il arrive que des chevaux soient contrôlés positifs pour des produits qui leur ont été administrés, mais ce résultat peut également être dû à une contamination alimentaire ou provenant de l'écurie. En voici quelques exemples :

1. **Caféine/Théobromine** : Chez la plupart des chevaux testés positifs pour ces substances, il s'est avéré que ceux-ci avaient ingéré ces produits via des aliments industriels. Des poursuites juridiques ont été entamées mettant en cause plusieurs fabricants d'alimentation pour chevaux. A plusieurs occasions, en effet, la contamination avait pu être décelée dans certains lots de nourriture. Néanmoins, la contamination alimentaire n'amointrit pas la responsabilité du cavalier vis-à-vis du résultat positif. De plus, si un cheval a été disqualifié suite à une analyse positive, prouver ensuite que l'animal a été contaminé par la nourriture ne servira pas à grand-chose. Il est par conséquent fortement recommandé de vérifier auprès du fabricant ou du fournisseur que la nourriture est contrôlée quotidiennement pour la détection de produits interdits. Si les chevaux en compétition sont dans des écuries adjacentes à celles de chevaux nourris avec des aliments non-contrôlés, cela peut présenter un risque sur le résultat du contrôle des médicaments. Par ailleurs, il est conseillé de conserver de petits échantillons des différents lots de nourriture dans des sachets en plastiques ou des bocaux propres. En conservant ces échantillons de nourriture soigneusement datés et numérotés en fonction du lot avec un marqueur, il est possible de retrouver par la suite l'aliment ingéré et de l'analyser au cas où le cheval serait contrôlé positif.

2. **Isoxsuprine** : Cette substance, également connue sous la marque Duviculine, Vascuprin et Navilox, est utilisée dans le traitement de la maladie naviculaire et de la fourbure. Il s'agit cependant d'un produit interdit d'après le Règlement de la FEI et par conséquent ne doit en aucun cas être décelé lors d'une compétition. Ce médicament est souvent mélangé à l'alimentation et adhère facilement aux murs de l'écurie, aux mangeoires, à la litière, etc. Après un traitement prolongé, l'isoxsuprine reste détectable dans l'urine des chevaux pendant une longue période. Il est recommandé, si l'un des chevaux est sous traitement d'isoxsuprine, de le séparer des autres chevaux, notamment si des chevaux de concours sont à l'écurie. Le cheval sous traitement doit être nourri en dernier et doit avoir sa propre mangeoire. Il est fortement conseillé de faire en sorte que la personne qui administre ce médicament au cheval ne puisse le propager aux autres boxes (attention aux chaussures, blouses, seaux, mains, etc.), car cela pourrait entraîner un résultat positif sur des chevaux non-traités.